

Débats à la Chambre des Communes (7 février 1977)

Légende: Le 7 février 1977, la Chambre des Communes débat des enjeux de la future élection directe du Parlement européen.

Source: Parliamentary Debates. House of Commons. Official Report. Third session of the Forty-seventh Parliament of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland. Twenty-fifth year of the reign of her Majesty Queen Elizabeth II. Dir. of publ. Hansard. 1976-1977, No 925; fifth series. London: Her Majesty's Stationery Office. "European Parliament (Direct elections)", p. 1065-1079; 1107-1119.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/debats_a_la_chambre_des_communes_7_fevrier_1977-fr-1e685d7a-f760-4234-86d5-720a10f6f1c9.html

Date de dernière mise à jour: 05/07/2016



<t1>Débats à la Chambre des Communes (7 février 1977</t1></t1>

<it>Parlement européen (Elections directes)</it>

16 h 04

<gr> M. Hugh Dykes</gr> (Harrow, circonscription Est):

[&]

Le gouvernement a répété l'engagement qu'il avait pris dans le Discours de la Reine et dans son Livre blanc, directive 6695, « Développements dans la Communauté européenne », publié en décembre. Cette publication contenait une réitération sans équivoque de l'attachement à des élections directes. Il s'agit de la politique officielle du gouvernement, quoi qu'il arrive à la Conférence du Parti travailliste en automne. C'est aussi la ligne officielle de l'opposition conservatrice et de certains autres partis à la Chambre. La Chambre dispose d'une majorité confortable en faveur d'un projet de loi prévoyant des élections directes, en approuve le principe et est d'accord pour qu'il soit introduit sans délai..

[&]

Si nous regardons ce qui se passe dans les autres États membres, nous voyons que d'autres pays mettent en route ce processus essentiel. Par exemple, les Irlandais ont introduit leur projet de loi, qui propose trois circonscriptions européennes reflétant leur système parlementaire existant le système de vote plurinominal transférable. Nous devrions suivre leur exemple en proposant une solution basée sur notre propre système majoritaire à un tour.

D'autres États membres commencent leurs préparatifs. Le ministre d'État, des affaires étrangères et du Commonwealth a fait une déclaration incorrecte quand il a dit que les autres pays n'avaient pas encore commencé leurs préparatifs. Je n'ai pas le temps de lire tous les détails, mais sachez qu'en Italie un projet de loi sera publié d'ici la fin du mois de février et l'annonce en a été faite. Au Luxembourg, un projet de loi a été publié il y a deux semaines. Aux Pays-B

as, un projet de loi est prêt depuis un certain temps et sera adopté avant Pâques. Au Danemark, un projet de loi devrait être publié avant Pâques. La République fédérale d'Allemagne a publié son projet de loi. Si il y a des problèmes, on les trouve surtout en Belgique, où un grand débat, qui n'a cependant rien à voir avec le principe des élections directes, est en cours.

Il y a de quoi être triste lorsque l'on voit que dans notre pays on remet sur le tapis toute la question du référendum sur l'appartenance à l'Europe alors que nous devrions être en train de discuter de l'étape suivante.

<gr>M. Spearing:</gr> Fédéraliste!

<gr>M. Dykes:</gr> Non, pas nécessairement. Cela restera à voir dans un avenir plus lointain. Il y en aura peut-être qui voudraient une structure fédérale en Europe, mais cela n'a rien à voir avec les premières élections directes. La plupart des gens devraient le savoir.

Toutefois, pour ce qui est des autres pays je pense avoir raison lorsque je dis que je ne vois qu'une ébauche et que par conséquent il faut être prudent- le 25 janvier dernier, comme je l'ai mentionné plus tôt, le ministre d'État, des affaires étrangères et du Commonwealth, s'exprimant devant le Comité de la Chambre des Lords pour les Communautés européennes, a déclaré:

<ta1>« Je pense ne pas me tromper lorsque je dis qu'aucun autre pays n'a encore lancé l'ébauche d'un processus formel, législatif. »</ta1>

Cette affirmation a été remise en cause, à juste titre, par Lord Gladwyn, qui l'a contestée. Cela, je voulais le rappeler à la Chambre et le répéter, ne serait-ce que pour souligner que si il y a des ministres aux affaires étrangères qui peuvent se tromper sur ce sujet à ce stade avancé nous savons qu'ils peuvent avoir certaines préférences personnelles en la matière, ce que je considère comme allant dans le bon sens, cela ne fait que démontrer l'insouciance du gouvernement et le peu de cas qu'il fait d'un sujet qui a fait l'objet de promesses solennelles dans son programme et qui n'a pas encore été abordé bien que tout le monde s'accorde à dire qu'il aurait dû l'être depuis longtemps.

La baronne Elles l a d ailleurs fort bien dit dans l autre Chambre, lorsqu elle a pris la parole à l occasion du débat sur la CEE le 15 décembre, le dernier débat de ce genre organisé par cette Chambre:

<ta1>« Le gouvernement verra la profonde déception des pays qui se préparent activement pour ces élections et qui reconnaissent la nécessité d un contrôle démocratique sur les institutions européennes, si nous, de notre côté, ne sommes pas prêts à la date proposée. Combien de fois ne nous a-t-on pas dit que les pays européens membres de la Communauté, à l exception du nôtre, cherchaient à être guidés et inspirés par le Royaume-Uni, qu ils considéraient comme le berceau de la démocratie parlementaire, doté d un parlement et d un système parlementaire suscitant, ou qui a certainement suscité, l envie du monde. Avons-nous déjà perdu le droit de nous prétendre comme tel, ou sommes-nous en danger de le perdre? Jusqu à présent, à ma connaissance, les autres États membres n ont exprimé aucun doute quant à leur capacité à être prêts pour mai ou juin 1978. » - [ita>Rapport officiel</ita>, <ita>Chambre des Lords</ita>, 15 décembre 1976; Vol. 378, c. 996.]</ta1>

Le pays où cela a posé le plus de problèmes a été, bien sûr, la France, qui s est engagée récemment dans un procès qui fit jurisprudence et qui fut peut-être le plus grave de tous. Ce procès, très intéressant pour toute la base et pour le raisonnement légal et constitutionnel en faveur d élections directes, fut résolu par un jugement sensé et correct rendu par la Cour Constitutionnelle. Cette Cour, en vertu de la Constitution de la Cinquième République, est le juge suprême dans les questions qui relèvent des clauses importantes de la Constitution de la Cinquième République l indépendance de la Constitution, la souveraineté de la République française et l indépendance du pouvoir législatif. La Cour Constitutionnelle a trouvé, avec je pense une totale sérénité, que ces élections directes ne constituaient en rien une violation de la souveraineté centrale des deux assemblées du Parlement français ni de l exécutif français qui est inscrit dans la Constitution française comme étant un autre membre du corps constitutionnel dans son ensemble.

Par conséquent, pourquoi ces difficultés et ces retards? Pourquoi le gouvernement se montre-t-il hésitant sur ce sujet alors que la plupart des gens attendent calmement et honnêtement que le projet de loi soit présenté rapidement? A ses yeux, le mois de février semble lointain. Et l on a l impression que si l échéance était en mars, cela ne poserait aucun problème. J ai déjà essayé de dire que si les processus complets étaient engagés, la situation deviendrait très difficile si aucun projet de loi n était présenté avant la fin de ce mois-ci; et même dans ce cas, il viendrait une, deux ou trois semaines trop tard.

[&]

<gr>M. Neil Marten</gr> (Banbury): Avant que mon honorable confrère ne termine son discours, pouvons-nous savoir s'il compte aborder un point que je trouve très obscur? On comprend que si l'Assemblée européenne, comme elle est appelée dans le Livre blanc, est élue au suffrage direct, elle recevra plus de pouvoirs lui permettant de traiter avec la Commission, ce qui est présenté comme étant sa raison démocratique. Je ne pense pas que cela soit contesté par quiconque. Il faut toutefois que ces pouvoirs soient acceptés par tous les parlements nationaux. Je pense que cela n'est contesté par personne. Si, après l'élection du Parlement au suffrage direct, des propositions relatives à de nouveaux pouvoirs sont avancées puis bloquées par exemple, ce qui est tout à fait possible, par le Parlement français - le Parlement européen élu au suffrage direct se retrouvera sans pouvoirs supplémentaires. C'est justement la question. Il est certainement logique, comme nous le faisons dans notre législation de décentralisation, de fixer d'abord les pouvoirs et d'organiser ensuite les élections directes. Il me semble que c'est mettre la charrue avant les bœufs que de vouloir imposer ainsi, par la force, des élections directes.

<gr>M. Dykes:</gr> Je suis toujours en admiration devant l'ingénuité de mon honorable confrère. Celui-ci brûle cependant quelques étapes. Ce qu'il devrait faire, c'est accepter l'introduction du projet de loi, pour que nous puissions débiter tout ce débat, qui commencera à n'en pas douter aussitôt que le projet de loi aura été présenté. [D'honorables membres: « Réponse »] La meilleure réponse que je puisse vous apporter est de citer en guise de véritable conclusion les propos prononcés par le secrétaire d'État aux affaires étrangères, lorsque le 12 janvier, il s'est adressé au Parlement européen en ces termes:

<ta1>« Un parlement élu au suffrage direct sera dans une meilleure position pour renforcer la voix démocratique de la Communauté. Il sera mieux à même de remplir son rôle par rapport à la Commission, et je n'ai aucun doute à ce sujet - il cherchera à influencer le Conseil des ministres ».</ta1>

16 h 30

<gr>M. Michael Stewart</gr> (Fulham): Il ne fait aucun doute que

le gouvernement a le devoir de présenter rapidement un projet de loi de ce genre. Les membres du gouvernement se sont engagés vis-à-vis de leurs homologues dans la CEE où nous avons clairement fait savoir que nous ferions de notre mieux pour que des élections directes puissent se tenir chez nous, de même que dans les huit autres pays, en mai ou en juin 1978.

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous écouterons ce que le gouvernement dira à propos de ce qui a déjà été entrepris par les autres instances gouvernementales. Il se peut que la réponse qui nous a récemment été donnée soit correcte mais que, depuis, les choses aient changé. Il serait utile d'avoir un relevé mis à jour des mesures législatives adoptées ou des préparatifs réalisés dans les huit autres pays. Même s'il devait s'avérer qu'aucun autre pays n'a entrepris quoi que ce soit jusqu'à présent, cela n'excuserait pas notre gouvernement de ne prendre aucune disposition.

Il nous a été demandé de faire de notre mieux. Qu'il soit bien clair pour tout le monde que si chacun des neuf pays devait dire « Pourquoi devrions-nous bouger ? Personne ne l'a encore fait », rien ne serait jamais fait. Cela plairait à certains de mes honorables confrères qui ne veulent pas que la Communauté fonctionne.

[&]

J'aborde le point soulevé par l'honorable membre de Banbury (M. Marten) lorsqu'il a affirmé que les pouvoirs doivent être élargis si nous voulons faire quelque chose.

[&]

L'argument qu'il avançait était que si nous avions des élections directes et si un Parlement européen élu au suffrage direct demandait plus de pouvoirs et si cette demande était bloquée par un seul gouvernement, il en résulterait la situation frustrante d'un parlement élu au suffrage direct mais incapable d'obtenir les pouvoirs qu'il souhaite. Il s'agit là d'une des armes utilisées au niveau de l'argumentation générale contre la Communauté. L'autre arme est de demander comment, si nous réclamons un élargissement des pouvoirs, nous pouvons le faire pour une institution aussi peu démocratique que le Parlement actuel élu indirectement. Si nous nous y efforçons suffisamment, nous pouvons toujours prouver que si A doit être fait avant B, ou vice versa, il est préférable de ne rien faire du tout.

[&]

<gr>Sir Derek Walker-Smith</gr> (Hertfordshire, circonscription Est): Quels que soient les aspirations et les sentiments que différentes personnes puissent avoir à ce sujet, d'un point de vue juridique, il est clair que des élections directes ne peuvent ni modifier ni augmenter ses pouvoirs, parce que tout changement de ce type nécessite un amendement du Traité qui, en vertu de l'article 236, doit être ratifié par les parlements nationaux. Il se peut qu'un jour, un Parlement européen directement élu puisse bénéficier d'une volonté accrue d'accroître ses pouvoirs par un amendement du Traité, mais cela ne pourra se faire que par ce biais, et donc la chose sera sujette à ratification par les parlements nationaux.

<gr>M. Stewart:</gr> Je ne conteste pas cela. Il n'y a pas d'accroissement automatique des pouvoirs du Parlement européen.

<gr> M. Nick Budgen</gr> (Wolverhampton, circonscription Sud-Ouest): Mon honorable confrère est-il d'accord sur le fait que la position légale est relativement peu importante ? Une fois que nous aurons un parlement élu au suffrage direct, les représentants qui auront été élus directement auront l'autorité morale qui leur permettra d'argumenter en faveur de pouvoirs accrus.

[&]

<gr>M. Stewart:</gr>

[&]

Il n'y a pas d'accroissement automatique du pouvoir du Parlement européen en vertu des élections directes, mais ces dernières conféreront aux membres du Parlement européen plus d'autorité et, ce qui est peut-être encore plus important, plus de temps à consacrer au travail du Parlement européen. Même avec leurs pouvoirs actuels, ils pourront les utiliser de façon plus efficace. Leur capacité à critiquer et à contrôler le travail du Conseil des ministres et de la Commission sera accrue même s'il n'y a pas d'élargissement légal de leurs

pouvoirs.

Par conséquent, tôt ou tard, ils disposeront aussi de l'accroissement légal de leurs pouvoirs. La mission d'un Parlement ou d'une assemblée dans la Communauté ne peut s'accomplir correctement avec les dispositions actuelles. Un certain nombre de décisions de la Commission et du Conseil des ministres n'auraient pas été prises ou auraient été adoptées d'une meilleure façon si elles avaient été soumises à un examen parlementaire plus poussé et plus constant, qui aurait pu émaner d'une institution élue directement.

<gr>M. Spearing:</gr> Comme la Chambre des Communes.

<gr>M. Stewart:</gr> Non, mon honorable confrère ne comprend toujours pas. Il a une idée fixe sur l'étendue de la supervision que notre Chambre peut exercer sur le travail du Parlement européen. Je reconnais qu'il s'agit là d'un problème, mais pour cette raison, je veux que le Parlement européen contrôle et critique de manière constante et efficace le travail des organes exécutifs de la Communauté.

Mes collègues qui siégeaient avec moi au Parlement européen ont fait un travail consciencieux, et je crois en avoir fait de même. Nous avons tous conscience du fait que cela ne pouvait être qu'un arrangement de fortune. Pour le parlementaire, le problème se pose en permanence de savoir où il doit se trouver - à Luxembourg ou à Westminster.

Le fait que nous menions ce débat au moment même où le Parlement européen se réunit, illustre bien la difficulté. Celui qui a choisi de devenir membre du Parlement européen doit faire ce genre de choix. Qu'il sache bien que quel que soit le chemin qu'il emprunte, ce qu'il aura fait sera sujet à des interprétations désagréables de la part d'honorables membres qui n'aiment pas le marché commun. On finit par s'habituer à ce genre d'observations plutôt dérisoires par rapport à l'importance du travail que le Parlement européen doit accomplir aujourd'hui.

Par conséquent, si ce processus de l'élection indirecte, par les parlements nationaux, de certains de leurs membres qui siégeront au Parlement européen doit se poursuivre, il freinera le développement normal du contrôle parlementaire dans la Communauté et sera source de problèmes continus pour les membres qui essaient honnêtement

d accomplir au mieux leur devoir, que ce soit dans cette Chambre ou au Parlement européen.

M. Spearing: Je suis reconnaissant à mon honorable confrère de conclure à nouveau, comme il l'a déjà fait à de nombreuses reprises. Il a utilisé une expression importante : le développement normal du contrôle parlementaire. Reconnaît-il que le Parlement européen, s'il devient un véritable parlement, aura le pouvoir de légiférer et de fixer des taxes, contrôlera le Conseil européen et la Commission et deviendra effectivement un parlement fédéral? Est-ce bien cela qu'il veut? Mon honorable ami est-il ou non un fédéraliste?

M. Stewart: Je crois qu'un jour les nations de la Communauté feront partie d'un Etat fédéral unique. Je ne m'attends pas à ce que cela se produise de mon vivant. Il s'agit d'un développement d'une bien plus grande envergure. Comme personne parmi nous ne peut prévoir les choses si loin dans l'avenir, cela ne vaut pas la peine d'en débattre.

Une chose, pourtant, est absolument certaine. Un pays ne peut se fonder dans un Etat fédéral sans en être conscient. C'est exactement ce qui ne peut se produire. Il est très probable que les neuf pays de la Communauté pratiqueront une forme d'union de plus en plus étroite et qu'ils réaliseront une plus grande harmonisation en matière de politique étrangère de même que sur les questions économiques et monétaires. Je pense qu'il est fort probable que cela se produise. Il n'est toutefois pas possible pour un groupe de neuf pays souverains de se transformer en un Etat fédéral sans s'en rendre compte et sans que cela soit une décision consciente et voulue de la part de tous les membres de la fédération.

C'est pour cela que je dis que pour nos objectifs la question du fédéralisme n'est pas importante pour ce parlement. Dire qu'en faisant élire le Parlement européen au suffrage direct nous serions en quelque sorte attirés dans une fédération sans nous en rendre compte est un non-sens total. La décision de bâtir une fédération doit être consciente et délibérée. J'ignore si elle sera prise un jour. Quand je repense à l'horrible histoire de l'Europe de l'Ouest qui fut divisée pendant de si nombreuses années, je crois que nos descendants pourront être heureux si cela se concrétise. Ce n'est toutefois pas l'objet de notre débat en ce moment.

Il est cependant vrai que l'élection directe des membres du Parlement européen contribuera à resserrer la coopération entre les neuf pays. C'est ce que l'on attend d'elle. Et c'est ce qu'elle fera. Si nous

s faisons partie de la Communauté, c est pour cela que nous devons Suvrer. Il apparaît clairement dans le Traité de Rome et dans tout c e qui a été dit depuis que la Communauté n a pas été conçue comme un organisme totalement statique et que l on attend de ses membres qu ils travaillent pour une union et une harmonisation plus étroites dans de nombreux domaines.

Toute personne qui fait objection à cela fait en réalité objection à toute forme d appartenance britannique à la Communauté. On aurait pu penser que cette question avait été résolue par le référendum. C ertains parmi nous, malgré le fait qu ils n étaient pas très enthousi astes à l idée d un référendum, s y sont néanmoins ralliés et étaien t d accord pour que nous en acceptions les résultats. Ce qui est ext raordinaire, c est que ce sont ceux qui ont réclamé le référendum a vec le plus d insistance qui sont les moins disposés à en accepter l e résultat.

[&]

<gr>M. MacFarquhar</gr> (Belper): En termes de mandat, il n y au ra aucune responsabilité envers ce parlement. Aucun membre élu di rectement ne sera responsable envers cette Chambre. [Un honorable membre : « Quel aveu. »] Ce n est pas un aveu, c est une constatati on. Il serait ridicule de penser que les partis n entreprendraient pa s des mesures pour garantir une consultation et une coordination in tenses entre leurs membres au Parlement européen et ceux siégeant dans cette assemblée.[<ita>Interruption.</ita>] Je viens d entendre des rires venant de certains de mes honorables collègues assis dans la partie située en-dessous de l allée. Je les comprends parce que j e me rends compte de l étendue de l intérêt que cette partie de la C hambre accorde à nos délégués au Parlement européen, et je reconn ais que la consultation et la coordination n ont pas été très intense s jusqu ici. Cependant, le Parti travailliste devrait faire en sorte q ue les députés puissent profiter de cette consultation.

Les élections directes européennes répondent à un autre objectif i mportant: elles permettront d accroître le contrôle exercé sur les a ctivités de la Commission et par conséquent sur celles aussi du Con seil des ministres. De nombreux honorables membres qui s étaient o pposés à notre entrée dans la CEE se sont plaints constamment au f il des ans de l absence de contrôle démocratique sur la Commissio n. Ils se plaignaient de ces bureaucrates, prétendant qu il n y avait aucun moyen de les contrôler alors que la bureaucratie en Europe e st bien plus insignifiante que la nôtre. Nous nous attaquons mainte nant enfin au problème du contrôle démocratique, et cela épargnera à bon nombre de mes honorables collègues de passer de longues heu res fatigantes dans cette Chambre tard dans la nuit à combiner des

tactiques de « terre brûlée » pour essayer de contrôler la législation européenne. Ce fardeau leur sera retiré par les membres élus directement qui auront le temps de traiter ce problème.

<gr>M. Spearing:</gr> Mon honorable collègue a reconnu qu'après les élections directes, le contrôle de la législation européenne ne sera plus du ressort des membres de cette assemblée. Cela signifie que la Communauté sera un Etat fédéral, et lui doit être un fédéraliste.

<gr>M. MacFarquhar:</gr> Mon honorable collègue continue d'essayer de me faire dire à la Chambre que je suis fédéraliste. Je suis tout à fait heureux de le dire. Lui et d'autres honorables collègues croient ce mot à travers la Chambre comme s'il s'agissait d'un mot tabou, comme « raciste » ou « lépreux parlementaire ». Il ne s'agit que d'un simple terme qui caractérise certaines de mes opinions politiques, mais pas toutes. Je suis heureux de le reconnaître. A l'instar de mon honorable collègue, le représentant de Fulham, je crois que les élections directes constitueront une nouvelle étape dans le processus d'européanisation et aboutiront aux États-Unis d'Europe. Je n'hésite pas à le dire. J'estime qu'il y a des raisons pour plaider en faveur de ce genre d'unité fédérale qui sont négligées.

J'espère que lorsque nous en viendrons à parler des élections directes et que nous nous retrouverons inmanquablement sur le même terrain, nous aurons l'opportunité de discuter plus en détail des motivations de ceux qui sont favorables à ce genre d'évolution. Mon honorable collègue, le représentant de Fulham, a mentionné le besoin d'en finir une fois pour toutes avec les guerres dévastatrices dans lesquelles ce continent a été plongé. Nous devons nous unir et en finir avec le nationalisme borné qui est si caractéristique de ceux qui s'opposent au Marché Commun. Il y a aussi le besoin de prendre, au niveau européen, des décisions économiques, là où il existe un besoin croissant pour que de telles décisions soient prises.

[&]

18 h 12

<gr>Richard Body</gr> (Holland with Boston): Il nous a été demandé d'être brefs et, par conséquent, je n'aborderai qu'un seul point. Depuis toujours et pendant des années, l'honorable représentant de Belper (M. MacFarquhar) a reconnu être un fédéraliste, et nous le r

espectons pour l'avoir fait. Je regrette beaucoup, cependant, que d'autres membres prônant les élections directes aient répugné à prononcer ce terme. Nous savons pertinemment que la plupart d'entre eux, sinon tous, croient en une certaine forme d'États-Unis d'Europe, et même en une institution supranationale dotée de pouvoirs prévalant sur les institutions nationales qui lui seraient subordonnées. En d'autres termes, ils voudraient qu'un Parlement européen assume les pouvoirs de notre Chambre. Comme l'honorable représentant de Belper a bien voulu le reconnaître, ce n'est, à leurs yeux, que lorsqu'elle aura été faite, qu'ils auront assez de pouvoir sur la Commission européenne et sa bureaucratie.

Bien entendu, le transfert de pouvoir ne peut avoir lieu avant que le Parlement européen lui-même ne soit démocratiquement respecté, d'où leur plaidoyer en faveur d'élections directes. Mais ils évitent soigneusement de répondre à la question de savoir quels pouvoirs ils voudraient voir attribués au Parlement européen. Au cours de discussions informelles, j'ai entendu certaines indiscretions de leur part dévoilant une liste de fonctions qui seraient retirées à cette Chambre qui se verrait réduite à un rôle de parent pauvre. Nous savons que les fédéralistes croient que l'acheminement vers des États-Unis d'Europe passera par une série de rochets. Un Parlement européen élu au suffrage direct constitue l'un de ces rochets. A chaque encliquetage, il sera impossible de revenir en arrière. Nous devons continuer à avancer vers un transfert de pouvoirs des parlements nationaux à leur version supranationale.

Si la Chambre, en temps voulu, reconnaît qu'il doit y avoir un transfert substantiel de pouvoir vers Strasbourg, cette Assemblée doit être élue directement. J'espère que nous sommes tous d'accord là-dessus. Mais il n'est pas certain que cette Chambre, ainsi que les assemblées démocratiques des huit autres États, approuveront en temps voulu ce transfert de pouvoir et de fonctions. Par conséquent, je ne vois pas la nécessité de sortir tout cet attirail et de se lancer dans des dépenses en vue d'élections générales européennes, si ce transfert de pouvoirs et de fonctions ne doit pas avoir lieu.

Je crois que mon honorable collègue le représentant de Banbury (M. Marten) a dit que nous étions en train de mettre la charrue devant les bœufs, pour reprendre notre proverbe. La première question à laquelle le Conseil européen, tel qu'il est appelé maintenant, doit répondre est de savoir ce que nous voulons que le Parlement européen fasse. Quelles fonctions aura-t-il et quels pouvoirs devrait-il se voir accorder? Si la réponse est qu'il ne doit être rien de plus que ce qu'il est déjà, il ne semble pas qu'il soit nécessaire d'avoir des élections directes. Si la réponse est qu'il devrait seulement y avoir un minimum de transfert de la part de notre Chambre, tout comme des autres Assemblées démocratiques, il ne serait pas nécessaire non plus qu'il y ait des élections directes.

Ce n'est que si nous voulons voir un transfert substantiel de pouvoirs et de fonctions de Westminster vers Strasbourg qu'il y a de bonnes raisons à prôner des élections directes. Comme il nous faut encore accepter ce transfert, il nous semble prématuré d'envisager dès maintenant des élections directes. J'espère, par conséquent, que tous ceux qui ne sont pas fédéralistes verront la question sous cet angle.

[&]

<gr> M, Nigel Spearing</gr> (Newham, circonscription Sud):

[&]

Il devient clair à présent que soit l'on adopte le point de vue de mon honorable collègue le représentant de Belper et de l'honorable représentant de Saffron Walden (Sir P. Kirk), et peut-être d'autres encore, à savoir que nous croyons en un État fédéral, en accordant des pouvoirs législatifs réels ou bien à l'Assemblée, ou bien au Conseil des ministres et à la Commission, et en devenant ainsi une partie d'un État fédéral plus large, soit on ne l'adopte pas. Le problème est que de nombreux honorables messieurs des bancs de l'opposition ne disent pas clairement de quel côté de la barrière ils se trouvent. Des élections directes n'ont de sens que si l'on croit en un État fédéral.

Permettez-moi d'attirer l'attention de la Chambre sur la déclaration de l'honorable représentant de Sidcup, telle qu'elle a été rapportée dans <ita>The Times</ita> du 30 avril 1975. Ses propos sont rapportés comme suit:

<ta1>«Le premier mythe a été de dire que l'appartenance à la Communauté mettait la Reine en danger», a-t-il déclaré à Chelsea. «Je dis à présent qu'insinuer une telle chose est un non-sens, un non-sens total et un non-sens dangereux»</ta1>

Nous devons nous pencher sur cette déclaration, parce que cette appartenance met bien la Reine en danger, non pas physiquement mais

dans le sens de la Reine au Parlement. Telle est la signification constitutionnelle d'élections directes.

Nous sommes liés par une obligation énoncée au paragraphe 2 de l'*European Communities Act*. Nous sommes liés par le traité. Je vais vous lire un extrait de ce deuxième paragraphe, parce qu'il se peut que bon nombre d'honorables membres ne soient pas au courant de ce qu'il y est dit:

«Tous les droits, tous les pouvoirs, toutes les responsabilités, obligations et restrictions créés ou soulevés au fil du temps par ou en vertu des traités, et tous les recours et toutes les procédures qui au fil du temps ont été introduits par ou en vertu des traités, conformément aux traités, doivent sans autre promulgation se voir accorder un effet légal ou un usage au Royaume-Uni, seront disponibles et reconnus en vertu de la loi, et seront obligatoires, autorisés et suivis en conséquence».

C'est l'obligation pour notre pays d'accepter une législation directe venant de l'extérieur du pays. C'est une partie de l'acte d'adhésion aux Communautés européennes, et c'est l'un des aspects de ce que signifie adhérer à la Communauté.

Toute législation élaborée ailleurs doit comporter une procédure consultative. L'histoire de notre Chambre était liée à ses pouvoirs consultatifs auxquels se sont ajoutés ses pouvoirs de subvention et d'imposition. Ces pouvoirs ont déjà été cédés à la CEE par le système des ressources directes. Nous n'allouons pas par voie de vote l'argent du Fonds consolidé à la Communauté Européenne. L'imposition directe va immédiatement dans les caisses de l'Europe et la Chambre ne contrôle pas cette procédure. C'est la situation telle qu'elle existe aujourd'hui. La consultation préalable à l'adoption de la législation est une fonction historique de la Chambre, mais elle a virtuellement disparu. En Europe, la consultation appartient à une assemblée désignée de manière indirecte. C'est là que la consultation officielle se déroule.

Bien sûr, nous avons ici nos débats qui se terminent tard dans la nuit, à l'instar de celui qui aura lieu ce soir, pour lequel nous n'avons même pas les documents nécessaires. Le ministre écoutera nos remarques sur la taxation des véhicules motorisés - une question très importante - mais nous ne sommes pas véritablement consultés. Si nous voulons qu'il y ait consultation, c'est cette voie qu'il faudrait suivre. C'est de cette manière que la démocratie parlementaire peut véritablement fonctionner. Mais si les Conservateurs imposent leur

volonté et que l'électorat vote directement pour des personnes qui seront consultées sur une législation que la CEE imposera à notre pays je parle de consultation et non pas de pouvoir - cette consultation court-circuitera la Chambre et la Reine au Parlement. Le résultat de cette consultation sera imposé à la Couronne elle-même.

La Couronne et le gouvernement de la Reine sont un espace vide, rempli par le parti de la majorité à la Chambre. Il n'en irait pas de même avec le Parlement européen, parce qu'il n'est pas impliqué dans la machinerie de la Couronne et que sa législation est directement applicable à tous les citoyens britanniques et aux entités juridiques britanniques quoi que la Chambre puisse dire ou penser. Nous l'avons constaté avec la question du lait écrémé. Nous n'avons rien pu faire à ce sujet.

L'honorable représentant de Sidcup a déclaré au moment du référendum que la position de la Reine n'était pas en danger et que toute insinuation en ce sens était

<ta1>«un non-sens, un non-sens total et un non-sens dangereux».</ta1>

Il s'est trompé. La position de notre Chambre et celle de la Reine au Parlement ne sera pas seulement mise en danger mais elle sera anéantie par des élections directes, parce que le système de consultation qui existait ici avant 1640 quittera la Chambre et s'en ira vers les institutions de l'autre côté de la Manche. Constitutionnellement, c'est irréfutable.

Nous devons aussi nous demander si la situation en vaut la peine. Je reviens aux remarques de l'honorable représentant de Sidcup. Je lui ai dit que j'aborderais ces points aujourd'hui, et j'espérais le voir ici, étant donné qu'il est un fervent défenseur des élections directes. De nombreux honorables membres ont déclaré que des élections directes vaudraient bien tout ceci pour éviter les terribles risques d'une guerre. Je ne critique pas cette conception des choses. C'est une position honorable, mais elle veut empêcher la Seconde Guerre mondiale, qui a déjà eu lieu. La génération qui s'est battue et qui a défendu notre liberté au cours de cette guerre, à laquelle appartient l'honorable représentant de Sidcup, était obsédée à juste titre par l'idée qu'il fallait éviter que la même chose ne se reproduise. Mais ces personnes ne devraient pas porter un jugement sur le passé et le confondre avec l'avenir.

Le danger d'une troisième guerre mondiale n'existe pas entre les vieux pays de l'Europe mais entre le Tiers-Monde et le monde développé, entre les <ita>blocs</ita> prétendus riches et repliés sur eux-mêmes, dont la CEE fait partie, et les pays qui, à juste titre ou non, crient à l'injustice. C'est là que se trouvent les dangers et là que seront les problèmes. C'est là que notre Chambre et notre pays pourraient jouer un rôle positif, indépendant et adéquat. Si il s'agit du Commonwealth contre le Marché commun, la Chambre a déjà choisi le Commonwealth. Les pays du Commonwealth comptent des hommes de tous horizons et de toutes conditions.

Nous voyons le problème qui se pose à présent en Rhodésie, et il pourrait se poser plus tard dans d'autres endroits du monde. Il y a dans le Commonwealth des éléments qui combinent et touchent toutes les conceptions et aspirations politiques, toutes les conditions sociales et tous les niveaux d'éducation. Il existe une alliance avec des pays du monde entier dont notre Chambre et notre pays devraient être fiers. Si notre pays doit apporter sa contribution pour prévenir une troisième guerre mondiale, ce sera par le biais de ces institutions. Nous ne serons pas en mesure d'apporter notre aide si notre pays est maintenu prisonnier à l'intérieur d'une fédération européenne.

[&]

<gr>M. John Davies </gr> (Knutsford):

[&]

Je souhaiterais tout d'abord soulever la question épineuse de la relation entre le Parlement européen et Westminster ou tout autre parlement national. Aucun honorable membre ne peut m'accuser d'autre chose que de défendre avec détermination les intérêts du Parlement face à l'Exécutif, qu'il s'agisse de notre pouvoir exécutif ou du Conseil des ministres. Au cours des trois dernières années, j'ai clairement affiché ma détermination à faire en sorte que le Parlement puisse avoir les meilleures chances de faire entendre ses vues sur ces questions, et je n'ai nullement l'intention d'abandonner cette position. Toutefois, je dois mettre l'accent sur la valeur considérable qu'un Parlement européen efficace apporterait à notre activité. La Chambre trouve qu'il est quasiment impossible de faire face convenablement à la fois à l'énorme flux de travail sur le plan intérieur et au processus législatif européen. Le Parlement européen nous offre des avantages complémentaires. Il faciliterait grandement notre capacité d'exercer le type d'influence que nous, en tant que parlement,

devrions exercer sur notre Exécutif, et garantirait notre juste dose d'influence sur la législation européenne.

Les membres du Parlement européen ont la possibilité, que nous n'avons pas, de parler aux personnes qui élaborent les directives au sein de la Communauté au moment où les avant-projets sont en cours d'élaboration. Nous n'avons pas cette possibilité, même dans le cadre de notre législation nationale, mais le Parlement européen maintient un dialogue constant avec la Commission et, par l'intermédiaire de ses comités, il essaie d'améliorer la législation, de mettre en lumière les questions nationales et de s'assurer que les avant-projets de directives et les règlements prennent en compte autant que possible les opinions des États membres représentés par les délégations. Ce Parlement est doté d'un pouvoir que nous ne pouvons, ni ne devrions jamais avoir.

Un autre facteur important, c'est que le Parlement européen peut maintenir ce dialogue tout au long de l'émergence et du développement du processus législatif dans la Communauté. De nombreux honorables membres savent combien il est difficile de se tenir informé avec l'évolution de ces processus. Les membres du Parlement européen peuvent exercer des pressions sur des ministres du Conseil pris individuellement, et par l'intermédiaire du Secrétariat.

Les avantages du Parlement européen sont pour nous d'une grande valeur en termes de coopération. C'est un grave malentendu que de croire que le Parlement européen a des fonctions concurrentielles. Au contraire, il a des fonctions complémentaires qui peuvent être utilisées admirablement. Si les honorables membres ont pour idée fixe qu'ils n'accepteront pas un tel arrangement, cela ne peut pas marcher. Par contre, s'ils adoptent ma conception, selon laquelle il s'agit d'un instrument qui, s'il est utilisé correctement, peut garantir le maintien sous surveillance du système législatif de la Communauté, l'influence des parlements nationaux au sein de cette organisation sera de la plus grande valeur.

<gr>M. Marten</gr>: Mon honorable collègue va-t-il conclure ?

<gr>M. Davies</gr>: Je ne le peux pas. J'ai refusé de nombreuses interventions et je suis sûr d'en arriver maintenant à une matière qui intéressera mon honorable collègue le renforcement des pouvoirs et le fédéralisme.

Personne ne peut trouver en moi un fédéraliste engagé. Ce n'est pas ma conception. La Communauté se développera dans tous les domaines auxquels les États-nations se trouveront peu à peu incapables de faire face. J'ignore si cela va mener à une forme de gouvernement communautaire, mais si cela doit arriver, ce sera bien après que je serai parti. Avec le temps, des problèmes seront soulevés que les nations prises séparément ne pourront résoudre par elles-mêmes. Nos chantiers navals, par exemple, se heurtent à des problèmes. Il serait illusoire d'imaginer que nous puissions prévoir des garanties efficaces pour cette industrie sur le plan national. Il nous faut rechercher des solutions internationales.

A ceux qui se plaignent que nous cherchions subrepticement à transmettre à l'une ou l'autre organisation extérieure les droits que nous devrions exercer nous-mêmes, je dis que tel n'est pas le cas. Ce qui arrivera, c'est que nous allons peu à peu nous retrouver dépassés par certaines questions, et nous constaterons par nous-mêmes qu'il existe un organisme capable de s'en occuper. La question des pouvoirs accrus ne sert qu'à faire diversion. Les pouvoirs du Parlement européen sont délimités par les traités et quelques amendements mineurs qui ont été passés au cours des deux dernières années au sujet des contraintes budgétaires. Il est peu probable de voir ces pouvoirs dépassés dans un avenir prévisible. Mon honorable collègue, le représentant de Banbury (M. Marten), fait constamment référence à une expression contenue dans le rapport Tindemans, mais il ne doit pas oublier que cette expression n'engage que son auteur et qu'elle a été unanimement rejetée par les gouvernements des États membres.

La Chambre devra donner son accord à tout élargissement des pouvoirs. Un tel accroissement des pouvoirs tant du point de vue législatif qu'exécutif nécessitera des actions plus radicales dans d'autres pays. Au Danemark, par exemple, cela demanderait une modification de la Constitution, et des mesures similaires seraient nécessaires en France. Ces deux pays devraient déposer d'importants projets de lois nationaux. Aucun des partis politiques français qui se sentent concernés par l'avenir de la Communauté ne souscrirait à des élections directes si les pouvoirs exécutifs et législatifs du Parlement européen devaient être étendus.

Les pouvoirs du Parlement européen se concentrent dans l'influence qu'il peut avoir. Ils seront exercés plus efficacement quand ses membres seront élus, et lorsque la Communauté se lancera dans des actions externes supplémentaires, surtout en matière de coopération politique. Il est important que nous ayons au Parlement européen des représentants des circonscriptions de notre pays prêts à s'engager activement dans nos affaires. Grâce à l'évolution de la politique extérieure, la Communauté aura un rôle formidable à jouer.

[&]